

# Conseil Municipal des Jeunes



**Si tu es intéressé(e),  
inscris-toi !**

**Remplis le bulletin d'inscription ci-joint,  
fais signer l'autorisation parentale à tes parents,  
et envoie les à la mairie  
avant le 10 novembre 2023.**

**Le CMJ est élu pour DEUX ans.  
Les élections auront lieu en décembre.  
Installation du conseil début janvier.**

**Nous établirons ensemble le règlement :  
comme pour le conseil municipal,  
il y aura des commissions (groupes de discussion)  
autour de thèmes que vous aurez choisi,  
et des conseils municipaux,  
le règlement en fixera la fréquence.**

**Tu as des questions ?  
Contacte la mairie ! Si l'élue n'est pas là, elle te rappellera.**